



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 30564

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'instauration d'une franchise médicale supplémentaire pour le remboursement des médicaments, le transport des malades et les actes paramédicaux. Pour les malades souffrant de pathologies graves, nécessitant des soins vitaux lourds, arrêter ou même alléger ces soins les exposerait à des risques mettant leurs vies en danger. Pour ces patients, ces nouvelles franchises sont perçues comme une taxe sur une maladie dont ils n'ont d'une part pas choisis d'être atteints et dont ils doivent d'autre part s'acquitter des frais qu'elle occasionne. Ils ont enfin le sentiment d'être stigmatisés. Par ailleurs, certains, ne pouvant plus travailler en raison de leur pathologie, vivent avec une allocation de 630 euros. C'est donc le principe fondateur même de notre système de santé qui est remis en cause, celui de la solidarité et de l'égalité devant l'accès aux soins. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour ces malades lourdement atteints qui ne sont ni des profiteurs ni des fraudeurs.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30564

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7944

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)